



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des **données 2017 d'Actalians** (Opcas des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs.



TAUX ASSEZ FAIBLE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur dix est parti au moins une fois en formation en 2017.

Cette proportion est inférieure à celle observée pour le secteur.

Une part très réduite d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation sur le plan.

Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont moins souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé.

La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			Ompl
Nombre d'entreprises	23 275	83 937	107 157
Effectif (ETP)	46 953	299 236	396 649

Taux d'accès à la formation¹ (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	5,4	1,5	7,2	0,7	7,6	2,3	6,5	1,0
	1,2	0,4	16,8	0,6	3,6	1,0	18,7	1,4
Ompl	1,0	0,5	16,3	0,6	3,3	1,4	18,7	1,6

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation

Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets dentaires

1. En raison de la disponibilité des données, les effectifs formés en 2017 sont rapportés aux effectifs totaux de 2015.

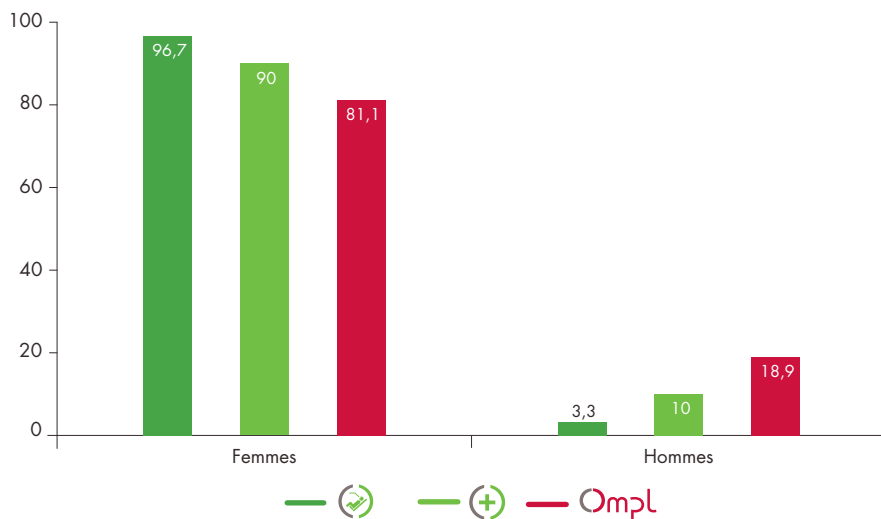


ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 96,7 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sein de la branche (95,5 %).

Répartition des stagiaires par genre (%)

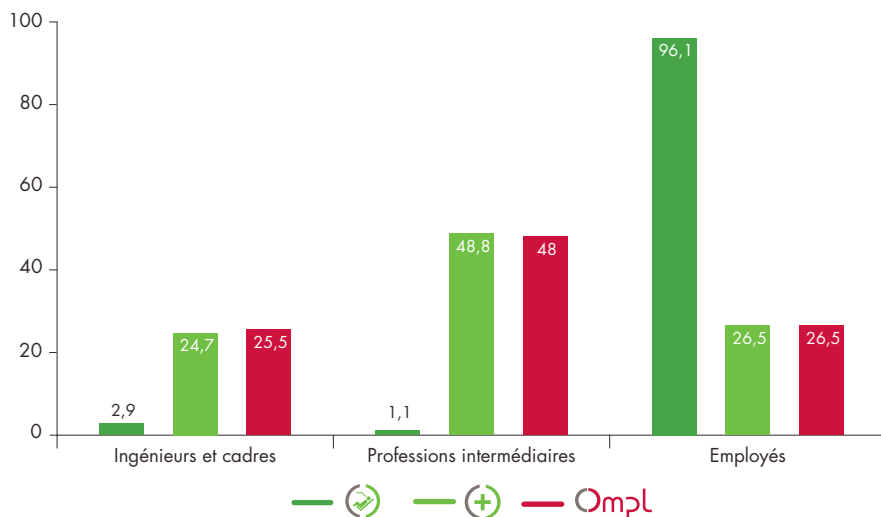


ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (96,1 % des formés et 89,3 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale (%)



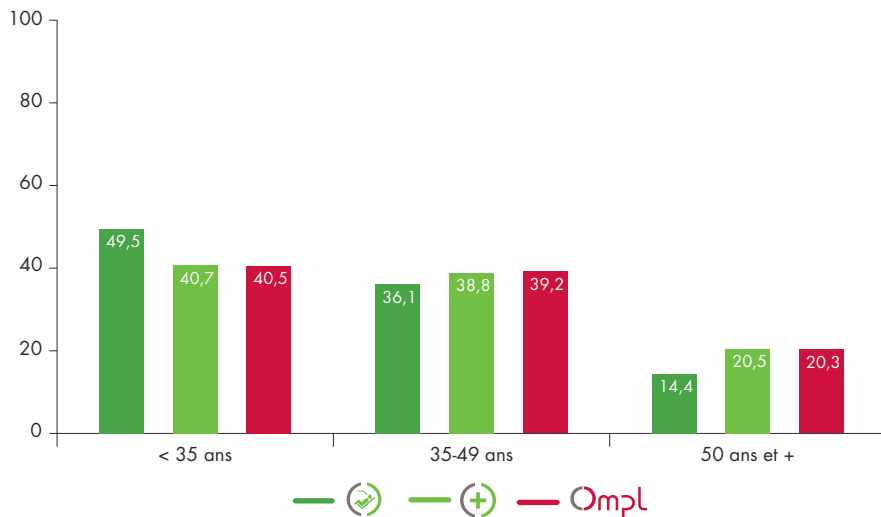


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 49,5 % des formés contre 30,9 % des salariés.

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

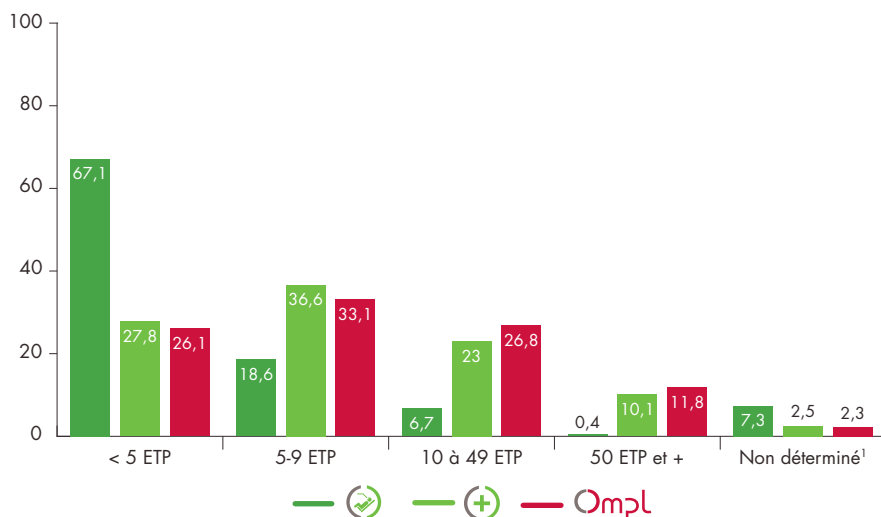


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 85,6 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 96,1 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 7,1 % des stagiaires contre 3,9 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



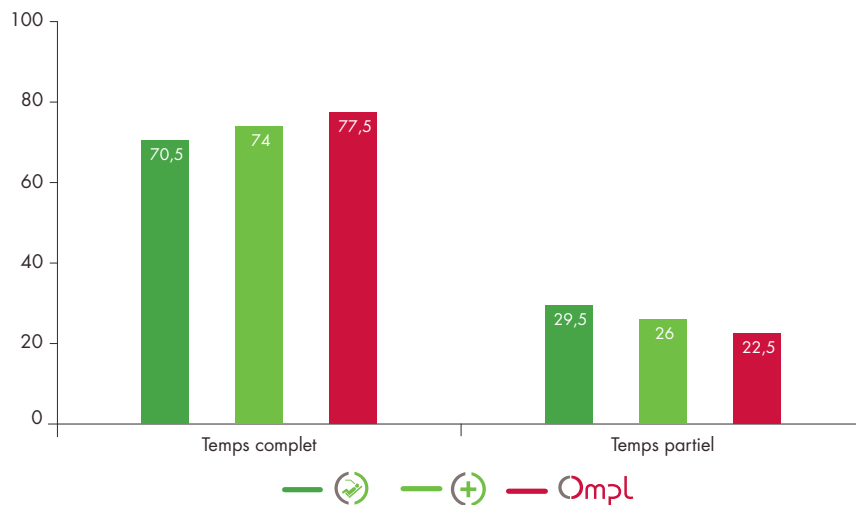
1. Stagiaires pour lesquels la taille de l'entreprise est inconnue.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 29,5 % des stagiaires contre 38,1 % des salariés.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (%)



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bretagne (9,8 %) et minimal pour la Corse (1,6 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	4,9	1,1	6,5	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	2,9	1,6	6,0	0,6
Bretagne	2,8	1,7	9,8	0,6
Centre-Val de Loire	3,1	1,2	7,9	0,3
Corse	0,0	0,5	1,6	0,0
Grand Est	3,5	1,8	7,2	0,2
Hauts-de-France	3,0	2,2	4,7	0,8
Île-de-France	11,6	1,4	6,4	0,5
Normandie	3,4	1,7	5,9	0,6
Nouvelle-Aquitaine	3,7	1,5	7,7	0,6
Occitanie	5,3	1,6	9,6	0,7
Pays de la Loire	3,6	1,9	7,6	0,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,1	1,3	8,6	1,3
Ensemble	5,4	1,5	7,2	0,7